



NOTE D'INFORMATION
SUR LA DUREE DE PRISE EN CHARGE
A LIRE ET SIGNER IMPERATIVEMENT

Il est rappelé que la prise en charge maximum sur le CFP est de 514 jours de formation soit **720 jours de CFP** pour un cursus certifiant de 2 ans et plus en continu (pas de prise en charge d'une 3^{ème} année)

L'agent doit donc être informé du fait que sa prise en charge CFP s'arrêtera avant la fin de son cursus si la formation fait plus de 2 années à temps plein.

A noter : Pour les catégories C, il est rappelé que le traitement est de 85 % du salaire brut à partir du 361 jours de CFP jusqu'à 720 jours.

Signature de l'agent précédée de la mention lu et approuvé :

Date :